



La rénovation du quartier Montparnasse : seul le nom reste

# Les professionnels et les usagers sont faits pour s'entendre

Les entrelacs entre habitants et professions de l'urbain (1960-2008)

**Christian Sallenave**

Pour étudier le rapport des expertises, des productions et des pratiques urbaines – après deux décennies d'observations ethnographiques des terrains d'exercices et des représentations individuelles – il m'a semblé opportun et pertinent de confronter et conjuguer deux types d'analyse : celle des évolutions urbaines et celle des professionnels, individus et groupes, chargés d'en conceptualiser les avenir, d'en dessiner les aléas et d'en surplomber les interactions : architectes, paysagistes, urbanistes, voire chefs de projet, ou encore ergonomes de la conception.

Comment les corrélations spécifiques entre l'entassement, puis l'étalement et le renouvellement urbains, et l'évolution des pratiques professionnelles et des représentations individuelles contrastées, révèlent des ressorts « spécifiques » de transformation que les analyses surplombantes à « prétention universelle » ou les références professionnelles toujours « singulières » évincent souvent historiquement ou réduisent à des paradoxes inexpliqués ?

Tout semblait simple, binaire, en ces glorieuses années soixante, de la modernisation de la France et de la politique d'équipement national. Entre mitage pavillonnaire et grands ensembles, les uns stigmatisaient l'archaïsme des petit bourgeois, les autres le modernisme des cages à lapins (Raymond, Haumont, 1967). Les évolutions respectives des divers groupes professionnels et des réactions des habitants laissaient pourtant pressentir que c'était plus complexe et imprévisible que cela.

Forts de leur titre, de leur Ordre et de leur légitimité de profession libérale et réglementée<sup>1</sup>, mais non du monopole d'un exercice disputé et partagé avec les autres métiers du bâtiment, les architectes allaient être vite déconsidérés sur le plan de l'architecture – des grands ensembles – qu'ils avaient sacrifiée aux fort rémunératrices constructions de plans masses démiurgiques permises par les chemins de grue. Ayant sous-traité nombre de leurs missions, ils allaient être concurrencés par leurs propres sous-traitants légitimés comme maîtres d'œuvre (bureaux d'études techniques, métreurs, bientôt économistes de la construction). Les

paysagistes, à qui étaient dévolus les « choucroutes » des espaces verts<sup>2</sup>, n'étaient pas encore, quant à eux, reconnus comme profession.

Les urbanistes, allaient se trouver investis, selon Paul Delouvrier, d'une mission majeure d'aménagement du territoire, car il fallait bien trouver un nouveau démiurge dans ce secteur d'activité<sup>3</sup>. « L'urbanisme est le plus beau et le plus complet des arts, le lieu du conflit et de la symbiose entre le génie créateur et les besoins de la multitude ».

Une phrase d'Edgar Pisani avait sonné, depuis quelques années déjà, pour les nostalgiques de l'architecture, le glas d'espérances révolues : « Ayant tiré les tiroirs de l'un et de l'autre, l'aménagement du territoire de la politique, l'urbanisme de l'aménagement, j'en viens à tirer le dernier, la construction de l'urbanisme. Je dois me demander quelle est la place de l'architecture dans tout cela, je crois que l'architecture n'a pas sa place dans cette hiérarchie[...]. Elle est un supplément d'âme, un « au-delà » de la satisfaction du client qui fait son cœur content<sup>4</sup> » (Épron, 1990).

1. C'est-à-dire à qui est dévolue, par les pouvoirs publics, en tant que profession libérale, une délégation de service public spécifique en plus de leur pratique libérale.

2. Terme que rappelait Michel Corajoud, paysagiste consacré aujourd'hui, et qui travaillait sur les grands ensembles, sous la responsabilité d'architectes consacrés à l'époque, regroupés dans l'AUA, Atelier d'Urbanisme et d'Architecture.

3. « L'architecte sculpte un volume toujours restreint, eût-il 400 mètres de haut, l'urbaniste travaille sur des centaines de km<sup>2</sup> et la durée d'une centaine d'années ». (Paul Delouvrier, alors Délégué Général du District, nommé par le Général de Gaulle, *Autrement*, 1988).

4. Le 4 décembre 1958, Edgar Pisani, sénateur chargé par le Ministre Pierre Sudreau d'animer une réflexion sur les rapports architecture et urbanisme, inaugure le cycle de conférences organisé par le GPA Groupe de Perfectionnement des Architectes, créé par le Syndicat des architectes de la Seine.



Florent Garcia

Place de Catalogne, quartier Montparnasse : des décors qui tiennent lieu d'espaces publics (architecte Ricardo Bofill)

Les habitants, non plus, n'avaient guère leur place, il fallait bien en convenir, entre les centres villes accaparés et rénovés à la hache et les périphéries sur-occupées et préoccupantes. D'une part, de nombreux architectes, à l'instar de Marcel Lods, proclamaient « qu'il fallait apprendre aux gens à habiter parce qu'ils ne le savaient pas » ; d'autre part, en cette fin des années soixante et début des années soixante-dix, le risque d'explosion n'était pas seulement celui du trafic et du nombre de voitures, il était aussi démographique et professionnel. La génération du *baby boom* arrivait en masse sur le marché du travail et faisait exploser les bancs des facultés et tout particulièrement de l'école nationale des beaux arts, réputée rivée à sa pédagogie et à une gestion des flux d'un autre temps ; elle fut vouée ainsi que les écoles d'architecture à des réformes quasi permanentes de 1969 à 2006.

La succession incessante des lois et des décrets, régulant ou (dé)réglementant les cadres d'exercice<sup>5</sup>, la multiplication et la professionnalisation des maîtres d'ouvrage (l'apparition des promoteurs) et des maîtres d'œuvre, la diversification des associations d'habitants, d'usagers, de consommateurs, en disaient long sur la multitude des interférences dans ce cadre urbain et ce secteur d'activité. Dans « sa prétention à classer un problème (le diagnostic), à raisonner à son sujet et à le rationaliser, chacun selon ses paradigmes disciplinaires (l'inférence), et à agir sur lui (le traitement) » (Abbott, 1988), chaque profession réduisait la mission et la compétence des autres à une version limitée des siennes, en les considérant comme des spécialistes, des techniciens ou des chargés locaux d'opération, voire des prestataires de services ou des sous-traitants. Chacun enten-

dit jouer sa partition dans le concert urbain en assurant sa suprématie.

### Un urbaniste au milieu des interférences

La première difficulté se situait au plan de la légitimité : « il faut distinguer les formes de domination suivant la revendication de légitimité qui leur est propre » (Weber, 1921).

Paul Delouvrier, nommé Délégué Général du district par le général de Gaulle, justifiait ainsi la prééminence charismatique de l'urbaniste sur les autres professionnels à l'œuvre : « Auparavant il s'agissait d'appliquer notre intelligence à des choses qui étaient laissées par les chefs à des gens de second niveau, dorénavant même s'il doit rester humble, l'urbaniste n'en reste pas moins le seul vrai démiurge de notre temps. » Était-ce le seul registre argumentaire possible, dès lors que les urbanistes, à travers leur hétérogénéité de pratiques et de juridictions, présentaient la particularité de revendiquer une prééminence qui trouvait sa légitimité de manière exogène, davantage conférée par les pouvoirs publics que par héritage professionnel ou rationalité disciplinaire ?

Mis à part Marcel Poète, le chartiste fondateur de l'Institut des hautes études urbaines en 1919, les premiers

5. 1973 Décret d'ingénierie, 1977 Loi sur l'architecture et la profession d'architecte, 1985 Loi MOP, 1992, Directive européenne, 2000 Loi SRU, 2001 Mise à jour du Code des Marchés Publics.

urbanistes consacrés au XX<sup>e</sup> siècle sont des architectes *grands prix de Rome*, influencés par l'Économie sociale de Frédéric Le Play, comme Henri Prost, parti rejoindre le Maréchal Lyautey pour les plans de Casablanca ou de Rabat, et revenu ensuite pour l'aménagement de l'Île-de-France, dans les années 30.

La professionnalisation des urbanistes, longtemps confondue avec celle des architectes (Choay, Merlin, 2005), a résulté des étroites interférences des interventions publiques sur la ville et des légitimations des différentes filières disciplinaires et professionnelles habilitées.

La succession des lois d'urbanisme a fait incombler les plans d'urbanisme d'abord aux Communes (Loi Cornudet de 1919-24) puis à l'État (en 1943) puis à nouveau aux Communes avec un contrôle de légalité des Préfets (au moment des Lois de décentralisation de 1982-83) et maintenant aux Communautés urbaines ou Communautés de Communes (après la loi SRU de 2000 et le remplacement du POS par le PLU). Cela a imposé et légitimé l'intervention de spécialités diversifiées : les architectes urbanistes en chef, les ingénieurs municipaux, les urbanistes de l'État.

Les corps professionnels spécialisés et les disciplines du savoir se sont progressivement partagé le champ de l'urbanisme : des sciences humaines et sociales (géographie, démographie, sociologie) aux sciences politiques et économiques. Jusqu'à ce que, notamment à l'Université de Vincennes bientôt suivie par d'autres établissements, une formation autonome s'ingénie à former des urbanistes, jusqu'au DESS ou plus rarement au DEA, sans pour autant éliminer les formations spécialisées complémentaires d'autres cursus disciplinaires (géographie, droit, sciences politiques ou économiques, architecture) qui aboutissent aujourd'hui à des Masters d'urbanisme, d'aménagement ou de projet urbain. Ouvrant ainsi à des savoir-faire qui répondaient à l'évolution de la commande et allaient distinguer quatre types de profil pas nécessairement exclusifs les uns des autres : les projeteurs, les programmistes, les institutionnalistes et les communicateurs (Tribillon, 1990).

L'Office professionnel de qualification des urbanistes, initié depuis 1998, qui ne se veut ni un Ordre ni un corporatisme, tend à unifier l'éclatement des formations et des pratiques, les réseaux de compétences territoriales sous un référent distinctif<sup>6</sup> commun : l'urbanisme professionnel non revendiqué comme figure univoque mais labellisé et négocié dans un va-et-vient permanent entre une pratique nomade diversifiée et un patriotisme identitaire de plus en plus clairement défini et légitimé.

Alors que toutes ces disciplines se battaient sur leur prétention respective à s'arroger le pouvoir de référence en matière d'urbanisme, leur exercice professionnel soulignait les interférences permanentes entre les différentes échelles de points de vue : des photos satellites ou des vues d'hélicoptères décisionnaires [« Mon cher Delouvrier, vous allez me mettre de l'ordre dans ce b... » déclare le Général de

Gaulle lors d'un survol de l'Île-de-France en hélicoptère] jusqu'aux embouteillages, des voitures, transports en commun, mobylettes et bicyclettes, évinçant piétons et handicapés.

Réponses à ces deux difficultés spécifiques : nous pouvons observer un processus bipolarisé dans l'aménagement urbain et dans la lutte d'influence entre les différentes compétences chargées de le mettre en œuvre.

– À la dualité locale et au « colloque singulier » entre le maître d'ouvrage et le maître d'œuvre, viennent se surajouter, armés de leurs légitimités spécifiques, des maîtres des lieux, des réglementations et des administrations (Sallenave, 2003) et des maîtres d'usage (Courdurier, 2006) dans un concert d'interférences et dans des périmètres d'exercice aussi divers qu'entrelacés. Où chacun rapatrie le projet adopté dans son registre spécifique de discours, d'intérêt ou de représentation de l'espace.

Ainsi les habitants se voient invités à « participer » à la concertation conceptuelle (chère à l'architecte Lucien Kroll) et à adhérer à un nouveau type d'habitat et de morphologie urbaine représentatifs des grands invariants anthropologiques. La surabondance des archétypes architecturaux, que les élus, les promoteurs, ou les bailleurs sociaux vendent comme nouveaux et les architectes conceptualisent comme postmodernes (« Théâtres », « Pyramides », « Arcades », « Agoras », « Palacios ») rappelle que ces bâtiments contribuent à « fabriquer des décors de rue ou de place qui tiennent lieu d'espaces publics » (Loyer, 1990)

– Puisque l'interférence est entérinée, (mais non légitimée en tant que telle) faut-il pour que chacune des professions ou des métiers ne se dilue pas dans une pluridisciplinarité de sciences humaines et sociales, que le processus de conversion, de transposition et de rapatriement disciplinaires<sup>7</sup> soit un ressort de changement dans la prospérité pour chaque discipline.

Pour les architectes, « l'habitat intermédiaire », « l'architecture proliférante » et ses « combinatoires de modules flexibles », promus et financés sur l'ensemble du territoire national par la Caisse des Dépôts et Consignations, le souci « d'architecturer l'espace de la ville au lieu d'assembler les objets architecturaux » (C. de Portzamparc, 1973) et de « réparer le tissu urbain » (C. de Portzamparc et A. Grumbach) se veulent correspondre à la « singularité » si répandue de ces nouveaux architectes concepteurs et à l'individualisation des nouveaux propriétaires atomisés dans cet aménagement territorial.

6. Le regroupement des Urbanistes de l'État et des Architectes des Bâtiments de France, en un seul corps des AUE, en 1998, fusionne les deux filières et les consacre spécifiques, complémentaires et concurrentes à la fois.

7. « Il est temps de s'éloigner du sociologisme ambiant et de reprendre pied dans les limites de la discipline architecturale », écrit le Groupe des Sept dès 1973. (J.-P. Buffi, R. Castro, A. Grumbach, G. Naizot, C. de Portzamparc, G. Olive, J.-P. Dollé).

Les pouvoirs publics, à travers la commande architecturale et urbaine, interfèrent sur la conception architecturale<sup>8</sup> en se livrant eux aussi à une transposition de registres. À travers les REX, les concours des modèles innovation, les concours PAN, le Plan Construction – présidé par Paul Delouvrier qui a quitté le District, et dirigé par Robert Lion – ils promeuvent une plus grande diversité des bâtiments grâce à « l'industrialisation ouverte », un engagement des équipes retenues sur des objectifs précis de coût et de qualité architecturale, et des procédures de concours assurant une répartition renouvelée de la commande au sein du groupe professionnel élargi (Sallenave, 2004). Les hommes politiques transposent donc eux aussi les impératifs socio-économiques de leur politique d'aménagement et de répartition – des zones d'activité en périphéries et des gestion de flux en centre-villes – en préoccupations de qualité architecturale et urbaine : après sa sentence sans appel de 1959, Edgar Pisani, devenu ministre de l'Équipement (1966-67), écrit dans le n° 130 d'*Architecture d'aujourd'hui* consacrée à l'habitat : « Alors que les objectifs quantitatifs sont techniquement réalisables, sommes-nous capables de donner une valeur civilisatrice à nos réalisations ? Et comment expliquer l'étrange et dangereux décalage qui apparaît déjà entre les possibilités de nos outils, hommes et techniques compris, et la pauvreté de nos réalisations ? ».

### Des auteurs interprètes attendus ?

Les années quatre-vingt voient émerger trois innovations majeures dans les conditions d'exercice professionnel, de la commande publique et privée et les représentations sociales que s'en font leurs divers protagonistes.

– Les grands travaux du Président Mitterrand permettent aux architectes de reconquérir leur suprématie charismatique d'auteurs interprètes, capteurs des air(e)s du temps, *via* les concours à forte publicité médiatique et les références emblématiques architecturales qu'ils invoquent (modernes, néo-modernes, postmodernes). Ils consacrent une nouvelle segmentation du groupe se superposant à la hiérarchie Paris/province déjà consacrée depuis le temps de l'Académie<sup>9</sup> et à celle des Grands Prix de Rome, constructeurs des hôpitaux, lycées et grands ensembles : ces concepteurs d'architectures toutes revendiquées « singulières », ces contestataires de Mai 68, nouveaux professeurs emblématiques des écoles d'architecture, sont consacrés comme des « stars » de l'architecture.

– *Via* l'outil informatique, c'est une architecture, un art urbain, et un paysage... de l'image, que promeuvent ces concours – rémunérés. Gestion des flux dans les groupes professionnels oblige, une salarisation se met en place, plus ou moins précaire (rétrocession d'honoraires) des étudiants et des nouveaux diplômés, qui maîtrisent mieux que leurs aînés ces nouveaux outils de représentation graphique.

Ces concours favorisent, entre les différentes professions et disciplines, celles qui étaient déjà consacrées comme dominantes dans le secteur d'activité. Leurs épreuves de forces représentent les moyens coûteux que ces réseaux d'interdépendance utilisent pour s'adapter aux changements de leurs conditions d'exercice (Élias, 1983). Michel Corajoud perd le projet paysager de La Villette avec Michel Serres philosophe, (c'est Bernard Tschumi l'architecte qui le gagne) et se voit confier celui de Bordeaux, vingt ans plus tard, avec Anouk Debarre, son associée paysagiste bordelaise : en vingt ans d'écart, de nombreux facteurs ont changé, concours, conceptions du paysage, politiques des élus. Corollairement, l'intégration communautaire va toujours de pair avec un nouveau mode d'individualisation dans les groupes concernés (Élias, 1983). L'agrégation aux groupes, *via* la frontière profane/savant, réunit les individus que la segmentation des groupes divise et hiérarchise simultanément, en réponse aux changements de la demande sociale et de la commande publique et privée. Il n'y a pas de pairs sans pères, ni de reconnaissance de légitimité sans régulation des flux. Les groupes professionnels voient ainsi perdurer ou/et renouveler la reconnaissance de leur légitimité au prix d'une régulation interne entre leurs membres (« Parisiens », lauréats des concours associés à des « provinciaux » chargés de l'opération sur place, nouveaux diplômés entrant dans le métier et professionnels installés et consacrés, généralistes et spécialistes). Cette régulation sans cesse adaptée aux nouvelles conditions de la commande publique et privée s'impose aussi bien chez les architectes que chez les paysagistes.

Ainsi les paysagistes, « nouvelle profession pour un vieux métier » (Dubost, 1984) connaissent, en une cinquantaine d'années depuis l'après-guerre, un processus de professionnalisation similaire à plus d'un titre à celui des architectes en plus de cinq siècles. Avec la différence que le modèle est encore plus inachevé, puisque si les architectes n'ont pas réussi à obtenir le monopole d'exercice, les paysagistes, eux, n'ont même pas le monopole du titre, qu'ils partagent avec les planteurs horticulteurs Bac Pro ou Bac + 2, alors qu'eux-mêmes sont dotés d'un Bac + 5, désormais délivré par les écoles supérieures du paysage. Ils n'ont pas non plus le monopole des marchés qu'ils se partagent avec les architectes et autres concepteurs<sup>10</sup>. Il faut attendre la décennie

8. Le projet de Ricardo Bofill, *les Arcades du Lac*, à Montigny-le-Bretonneux (Saint-Quentin-en-Yvelines), se trouve amputé de moitié après démission puis réélection du conseil municipal.

9. Un des rares « Grands Travaux » en « province » consacré à la Corderie de Rochefort et à son environnement paysager, est confié à Bernard Lassus, diplômé de l'atelier Léger de l'École Nationale des Beaux Arts.

10. Le concours paysager de la Villette attribué aux « folies » de l'architecte Bernard Tschumi (Dubost 1984), et non à un paysagiste, car l'architecte est le seul concurrent à avoir répondu au programme qui demandait que le parc soit gérable en entités distinctes.

suivante pour que, corollairement à la création du Ministère de l'Environnement et à l'adjonction du volet paysager aux POS et aux règlements des ZPPAUP, les paysagistes élargissent leurs légitimités professionnelles à l'ensemble des prestations demandées à leurs concurrents et partenaires du secteur architectural et urbain.

Les artisans « planteurs » de métier, se voient concurrencer et supplanter par des paysagistes professionnels également urbanistes, dans le cadre des projets d'aménagement urbain ou régionaux (des villes nouvelles par exemple). Avant de se voir coiffer, au sommet de la hiérarchie de prestige, par les concepteurs du paysage privilégiant un autre rapport au temps que les architectes, et un autre rapport à l'espace que les urbanistes. S'il apparaît en effet aberrant aux paysagistes que Dominique Perrault fasse planter, dans le patio de la Bibliothèque nationale de France, des arbres déjà trentenaires, c'est parce qu'ils intègrent le temps dans leur création de paysage, différemment des architectes qui font « sortir de terre » leur bâtiment en un temps *ex abrupto*. À chaque profession son registre savant spécifique du temps et de l'espace, même si chacune revendique sa création comme « le plus complet des arts »<sup>11</sup>.

Toutefois, simultanément à cette spécificité, on trouve un ressort commun de la professionnalisation et de la dynamique identitaire des trois professions évoquées. Les architectes, les paysagistes et les urbanistes revendiquent, en effet, chacun à leur façon, de « faire projet » (d'un bâtiment, d'un paysage ou d'un scénario urbain) et de s'en arroger la légitimité de compétence, transposée en contenu de formation disciplinaire (Sallenave, 2003). Dans la pédagogie *au et du projet*, le projet ne se dispense pas seulement comme un savoir et un savoir-faire, il se produit, au double sens où il est construit par un sujet convoqué par une épreuve (ou une série d'épreuves) à surmonter et où il requiert la scène sociale d'une reconnaissance et d'une mise en valeur (Jobert, 1998).

*Faire projet* devient un métier par lui-même, sinon une profession, exercé par des spécialistes issus de maintes disciplines universitaires : les chefs de projet apparaissent dès qu'il y a un secteur d'activité qui sollicite plusieurs spécialités et que le projet est mis en scène autant qu'il est produit d'ingénierie<sup>12</sup>.

– Troisième innovation de cette décennie, le patrimoine n'est plus seulement restauré ou protégé, il est réhabilité et reconverti. Ce qui permet une nouvelle segmentation des groupes professionnels : les architectes, paysagistes et urbanistes (dont certains travaillent parfois ensemble dans les CAUE créés à partir de 1978) contribuent à réhabiliter et reconvertir le patrimoine délaissé ou défraîchi en un nouvel enjeu culturel touristique, en phase avec les nouvelles tendances de consommation et de représentations sociales conférées au patrimoine. N'importe quel maître d'ouvrage privé rêve de restaurer et de reconvertir une ferme en résidence secondaire rurale, ou un hangar en loft d'avant-garde urbaine. Chaque maire ou élu local peut



Florent Garcia

Marché aux légumes en semaine, marché de l'art le week-end sur fond de Tour : le quartier Montparnasse

transformer sa place de village, son abbaye désaffectée ou son centre ville endormi en site patrimonial rentabilisé, au risque de le voir muséifié. Le patrimoine, miroir narcissique du passé, se voit ainsi (re)converti en consommation culturelle et touristique (Choay, 1992), pour la satisfaction de tout un chacun. Du *Puy-du-fou*, aux mises en lumière urbaines, la mémoire de chacun peut se convertir, sur la place publique de l'histoire et sous l'égide de l'Unesco, en patrimoine mondial de l'humanité (Sallenave, 2008).

11. Geoffrey Jellicoe cité (p. 13) par Michel Baridon (2006) *Naissance et renaissance du paysage*, Actes Sud.

12. Dans des missions de formation, d'insertion, de développement social des quartiers, de politique de la ville, de NTIC.



Florent Garcia

Rentabilisation du patrimoine et sécurisation dans le quartier non rénové

### Les scénographes du virtuel, patriotes nomades de la mondialisation ?

Depuis les années 1990, le monde entier constate :

- une ouverture généralisée et protéiforme des frontières territoriales qui sont censées ne plus faire obstacle à la libre circulation des hommes et des capitaux.

- une porosité des frontières professionnelles : au quadrille maître d'ouvrage/maître d'œuvre/maître des lieux /maître d'usage, s'ajoute le capital financier qui joue sa propre partie face au capital industriel ou parfois avec lui.

- un renouvellement des frontières disciplinaires : l'harmonisation européenne des diplômes, le cursus uniformisé des L/M/D, les polyvalences attendues des compétences font que les cœurs des métiers architectes, paysagistes et urbanistes, ne sont plus les seules références. Ils captent les compétences périphériques et se protègent, dans leurs coopérations concurrentielles, du braconnage des métiers annexes (Haumont, 1999). Ainsi il en va des compétences d'expertises de plus en plus sollicitées, à la fin de la suprématie du technocrate. La validité des expertises, connaissances opérationnelles, dépend de leur adéquation aux situations auxquelles on les applique et de leur mise à disposition des

divers protagonistes (Trépos, 1996). Les risques d'indifférenciation professionnelle, ou de « déprofessionnalisation » qui en découlent, sont conjurés par les professions conceptrices de l'urbain, en rapatriant ces compétences en expertises de représentation conceptuelle et graphique de l'identité urbaine, relevant de leur seule légitimité.

Et c'est là que ces professions, loin de « rentrer en crise identitaire » ou « en mutation obligatoire sous peine de disparaître »<sup>13</sup>, actionnent un troisième ressort de dynamique identitaire et professionnelle : le « ce qui est fondamental » remplit pour chaque discipline à la fois les rôles de captation nomade, de référence épistémologique, de défense patriotique de son pré-carré, et de satellisation des partenaires dans le projet commun. « Convention oblige, tout le monde tait [comme un secret professionnel ou une découverte singulière] ce que chacun sait » (Goffman, 1973) [être le fruit d'un travail en interaction avec les

13. Philibert de l'Orme, au XVI<sup>e</sup> siècle déjà, dénonçait les menaces que faisaient peser les maîtres d'ouvrage incompetents ou les experts architectes sur l'avenir des architectes, alors en voie de professionnalisation, ainsi que les dangers que faisaient courir à la grandeur de l'architecture bâtie les faiseurs d'images.

autres].

Ainsi l'aménagement urbain du nouveau tramway à Bordeaux, devient-il, non pas un compromis fait de concessions mutuelles mais un concert d'interactions et de traductions spécifiques simultanées, marquées du sceau de l'ambivalence (Sallenave, 2005).

– Pour les élus politiques et les maîtrises d'ouvrage public, un « outil de politique et de requalification urbaine » et une anticipation des finances publiques et privées, dont ils « ont le secret ».

– Pour les ingénieurs, un enjeu et un outil de développement durable, dans « des secrets de fabrication innovante » bien gardés même si mis à rude épreuve de l'expérimentation.

– Pour les paysagistes, les architectes, les urbanistes, un « enjeu conceptuel d'identité visuelle et d'intégration urbaine », dont ils revendiquent les choix en amont des solutions techniques, comme tout bon concepteur qui se respecte et se fait respecter.

– Pour les habitants un enjeu de « qualité de vie et de redécouverte sensible de leur ville », traduction consensuelle de leurs revendications concernant leur cadre de vie.

Dans le cadre de toute activité impliquant une interprofessionnalité ou/et pluridisciplinarité, se jouent les deux questions stratégiques d'appropriation et d'instrumentalisation d'une part et de suprématie par la satellisation d'autre part, tant pour les villes, les professions que pour les habitants.

C'est en s'appropriant l'espace public – disputé, partagé et codifié – de même que l'habitat privé – marqué, clôturé, aménagé – qu'on s'invite à une urbanité plurielle, polycentrique et polysémique, où de multiples usages, représentations, avènements peuvent se projeter, se croiser ou interagir ; c'est en l'instrumentalisant (même comme espace remplissant plusieurs fonctions) qu'on le soumet à un critère d'analyse prédominant : beauté, singularité, fonctionnalité, solennité, convivialité ou centralité, deviennent autant de paradigmes exclusifs les uns des autres, occultant les interactions derrière des isolats comptables, sociologiques, urbains, architecturaux, qui font autorité et artefacts de clivage et de cloisonnement dans les colloques ou appels à idées (« 85 % d'aspirants à la maison individuelle, prix au m<sup>2</sup>, ville à redensifier »<sup>14</sup>).

La différence entre l'appropriation et l'instrumentalisation tient à la représentation retraduite dans la première, évincée ou confisquée dans la seconde. Les décideurs, les savants entendent juger et déduire de l'instrumentalisation des espaces urbains et extérieurs des maisons (places, rues, façades, prospects) l'appropriation individuelle et intérieure des habitants profanes. Ces derniers induisent de leur instrumentalisation privée – de « leurs » espaces intérieurs et extérieurs – leur appropriation de l'espace public. Les premiers disent que les seconds « n'entendent rien, qu'ils sont sourds, qu'ils ont des goûts traditionnels », et les seconds que les premiers « ne les écoutent pas, qu'ils décident à leur place, que ce sont des autistes ». Les professions – tout

comme les habitants – doivent prétendre concilier ces deux statuts de l'instrumentalisation et de l'appropriation et conjuguer ces deux mouvements descendants et ascendants de la déduction et de l'induction : « Ma vie d'architecte se noue autour de cette question, comment fermer un espace (lui donner un statut) tout en l'ouvrant (en évitant l'enfermement) » (Ciriani, 1992). La vie de l'habitant aussi. Chacun des deux dans ses représentations spécifiques.

Le discours de vérité devient alors de circonstance (Veyne, 1971) : « l'universalité » partout observée de la « singularité » du concepteur, comme des usagers, s'apparente à une défense statutaire et représente un gage de réussite dans les interactions dans la mesure où elle met en œuvre, en scène et en récit spécifiques une réponse attendue et convenue aux besoins prégnants des évolutions de la ville, et des représentations que chacun s'en fait. Le *modus vivendi* interactionnel (Goffman, 1973) et les conflits et solidarités mutuelles de légitimités (Sallenave, 2003) permettent à tous les participants (acteurs et spectateurs de la représentation) de contribuer ensemble à une même définition globale de la situation, sans rien renier de leurs désaccords et de leurs points de vue respectifs.

Du point de vue urbain, monde polycentré aux flux accélérés des transhumances dans les deux sens, entre centres d'habitats, de pouvoirs et périphéries de travail, de zones industrielles, commerciales, de loisirs, de vacances, le ressort de suprématie tient à la capacité de spécialiser et satelliser les différents lieux et métiers et de s'approprier ceux qui ont été instrumentalisés (Paris/province ; métropoles/zones touristiques ; quartiers ou aires de décisions, d'investissements/aires ou pays d'exécutions et d'amortissements).

Du point de vue professionnel, les rapatriements (qu'on peut assimiler à des appropriations) professionnels et disciplinaires apparaissent d'autant plus coûteux en conflits et solidarités de légitimités qu'ils reposent sur ce que le temps et l'espace du rapatriement dénie : la nécessaire reconnaissance mutuelle des différentes légitimités impliquées. « Après une période de conflits et d'arbitrages du Maître d'ouvrage, où chacun était résolu à faire valoir ses vues, les ingénieurs et les architectes ont fait un pas l'un vers l'autre et nos relations se sont normalisées » (Lajus, 2005). C'est en « se tirant la bourre » avec son voisin sur ses frontières communes, qu'on se conforte l'un l'autre et qu'on délègue les braconnages d'autres concurrents.

Du point de vue identitaire, le virtuel et les apparences sont aussi importants que la réalité, au point qu'on les conjugue ensemble. « Ne pas perdre la face » (Goffman, 1975) caractérise l'ambivalence dynamique et rhétorique, statutaire et interactive (fut-elle déniée) de l'identité. En

14. *Création architecturale et innovation urbaine dans le centre historique de Bordeaux*, appel à idées organisé à l'occasion du cinquantième anniversaire de la création d'*inCité*, Arc en rêve, Bordeaux, décembre 2007.



effet, l'identité individuelle, professionnelle, est d'autant plus revendiquée comme une, indivisible et exclusive, qu'elle est labile, élastique, à géométrie variable et plurielle. Ce qui relativise les pronostics, confondus avec des diagnostics, selon lesquels l'identité présupposée unique, figée et exclusive serait inéluctablement menacée de fossilisation, de dilution, ou d'hybridation. N'est-ce pas Jean Nouvel (1992) qui s'affirme à la fois « homme du concept » et « homme du faire » ? Le rap n'acquiert-il pas une dimension musicale sans rien perdre de sa « culture urbaine » ?

L'espace urbain virtuel (Huet, 2001, à propos de l'aménagement des Champs-Élysées à Paris, avec Wilmotte comme *designer*) est conjugué – dans toutes les métropoles – avec les politiques d'équipements (tramways, métros), de gestion des flux (des masses et des images de mode) et de communication des villes. Les paysagistes (concurrents ou/et associés des architectes et des urbanistes, comme Michel Corajoud à Bordeaux et Lyon ou Alexandre Chemetov à Nantes et Angoulême) deviennent des *scénographes du virtuel* développement futur de la ville et de son paysage.

Domaines, droits, registres publics et privés s'interpénètrent, se disputent, se partagent, se codifient et se spécialisent comme une cravate ou une capuche qu'on enlève pour changer l'affectation de son identité plurielle ou en voir sélectionner l'assignation, dans des configurations à chaque fois originales (Weber, 1921). Le fait que ces histoires urbaines spécifiques soient retraduites, aujourd'hui, en palimpsestes urbains, indique que les chaos, déconstructions (Rem Koolhaas), esthétiques conflictuelles (Jean Nouvel), mutations (Nouvel, Koolhaas), ou hétérogénéités d'aujourd'hui (Christian de Portzamparc) n'en résument ni n'en garantissent les lendemains.

On trouve aujourd'hui des architectes pour concevoir des lotissements comme des leurres de villages communautaires, à la *Marius et Jeannette* (de Robert Guédiguian) un *Jour de fête* (de Jacques Tati), et d'autres pour ne pas se tromper de décors de télévision et « ne pas confondre les coups de projecteur avec des coups de cœur » (Andrea, 2006).

On trouve encore des paysagistes pour (re)faire des places qui se ressemblent toutes, à travers le monde, entre villes et

campagnes à la Sempé, et d'autres pour nous rappeler « qu'on a beau créer les conditions pour que les choses adviennent, ce sont toujours les arbres qui poussent » (Corajoud, 1992) et les êtres humains qui s'y rencontrent.

On trouve toujours des urbanistes pour définir leurs problématiques avec ce qu'en présupposent leurs commanditaires, au point de confondre une gestion de flux tendus avec un ascenseur social en panne (Andrea, 2006), et d'autres pour nous rappeler qu'un scénario n'est ni un dess(e)in animé ni un schéma, ni un modèle révisable et flexible, et que sa fin est par définition aussi imprévisible que ses co-auteurs, histoire de *playtime* à la Tati en quelque sorte.

Identités labiles, pragmatismes appropriés, légitimités disciplinaires exclusives, territoires disputés, partagés et codifiés, dessinent comme vérité de circonstance une dynamique professionnelle spécifique – des architectes, des paysagistes et des urbanistes – riche d'ambivalence. Peut toujours apparaître un concurrent en braconnage d'expertise et en reconnaissance de légitimation qui ajoute son point de vue au kaléidoscope urbain.

Comme sont apparus les ergonomes de la conception, qui ont abordé très tôt les objets de la conception et très tard l'intervention en conception, en décrivant cette dernière comme la construction progressive et collective d'un problème partagé par une diversité d'acteurs. Il y aura toujours des concepteurs et des auteurs interprètes pour surprendre, de leurs réponses, ce qu'on n'osait même pas imaginer : des « secrets » de conceptions savantes reconnus savoirs légitimes pour tout le monde, que chacun peut s'approprier avec les représentations qu'il s'en fait (Sallenave, 2006).

Les professionnels et les usagers sont faits pour s'entendre dès lors qu'ils s'écoutent au-delà de leurs rhétoriques professionnelles et identitaires. Nos villes et nos annales urbaines recèleront toujours des dynamiques et des avenir spécifiques qui, dans ces conditions, ne se trouveront pas nécessairement évincées. Mais rien n'est jamais acquis ni dessiné par un seul, l'histoire des villes continue, celle de leurs concepteurs et de leurs habitants aussi.

## Références bibliographiques

- Abbott A., (1988), *The system of professions*, Chicago university press.
- Andrea C., (2006), *Je t'aime, je t'aime, Place du village planétaire*, Bordeaux, Bastingage.
- Choay F., (1992), *L'allégorie du patrimoine*, Paris, Le Seuil.
- Choay F., Merlin P. (dir.), (2005), *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*, Paris, Le Seuil.
- Ciriani H., (1992), « L'Historial de la Grande Guerre à Péronne », entretien avec P. Joffroy, *Le Moniteur Architecture, AMC*, n° 34, Paris.
- Corajoud M., (1992), « Le paysage comme synthèse », in Marcel O. (dir.), *Composer le paysage*, Paris, Champ Vallon, pp. 339-350.
- Courdurier E., (2006), *Rapport sur une Opération expérimentale de logement social à Saint-Nazaire*, Paris, PUCA.
- Dubost F., (1984), « Les paysagistes et l'invention du paysage », *Sociologie du travail*, n° 4-83.
- Élias N., (1983), *Engagement et distanciation*, Paris, Fayard.
- Épron J.-P., (1990), *Profession d'architecte et métiers du bâtiment*, Paris, IFA.
- Goffman E., (1973), *La présentation de soi*, Paris, Minuit.
- Goffman E., (1975), *Stigmates*, Paris, Minuit.
- Haumont B., (1999), « Être architecte en Europe », *Les Cahiers de la Recherche Architecturale et urbaine*, n° 2/3, pp. 75-84.
- Jobert G., (1998), « L'intelligence au travail », in *Traité des sciences et des techniques de la Formation*, Dunod, pp. 205-220
- Lajus E., (2005), « L'aménagement du tramway : un concept d'aménagement, de requalification et d'architecture urbaines », in Sallenave C. (dir.), *Urbi & Bordeaux, Décisions et Représentations urbaines*, Bordeaux, Bastingage.
- Loyer F., (1990), *Histoire de l'architecture française, de la Révolution à nos jours*, Paris, Mengès.
- Nouvel J., (1992), « L'architecture dans la culture contemporaine », in Marcel O. (dir.), *Composer le paysage, Constructions et crises de l'espace (1789-1992)*, Paris, Champ Vallon.
- Raymond H., Haumont A., Haumont N., Raymond M.-G., (1967), *L'habitat pavillonnaire*, Paris, ISU-CRU.
- Sallenave C., (2003), *Patriotes, Nomades et Précaires, La Dynamique identitaire et professionnelle des architectes de 1969 à 2001*, Thèse de Doctorat de sociologie, Université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines.
- Sallenave C., (2004), « Les conceptions architecturales dans les villes nouvelles : tensions et articulations du marché et du groupe professionnel », in Vadelorge L. (dir.), *Éléments pour une histoire des villes nouvelles*, Paris, Éditions Le Manuscrit.
- Sallenave C. (dir.), (2005), *Urbi & Bordeaux, Décisions et Représentations Urbaines*, Bordeaux, Bastingage.
- Sallenave C. (dir.), (2006), *La Précarité n'est pas encore ce qu'elle tait. Les Rois mages qualifiés de la mondialisation*, Bordeaux, Bastingage.
- Sallenave C. (dir.), (2008), *Bordeaux - Unesco, Les enjeux du patrimoine mondial de l'Humanité*, Bordeaux, Bastingage.
- Trépos J.-Y., (1996), *La sociologie de l'expertise*, Paris, PUF.
- Tribillon J.-F., (1990), *L'urbanisme*, Paris, La Découverte.
- Veyne P., (1971), *Comment écrire l'histoire*, Paris, Le Seuil. Weber M., (1921), *Économie et société*, Paris, Plon, Pocket, 1995.
- Weber M., (1921), *Économie et société*, Paris, Plon, Pocket 1995
- Weber M., (1947), *La ville*, Paris, Aubier Montaigne, 1982.

## Biographie

**CHRISTIAN SALLENAVE**, docteur en sociologie, est enseignant-chercheur à l'École nationale supérieure d'architecture et du paysage de Bordeaux, enseignant chercheur à la Protection judiciaire de la jeunesse à Marseille et conférencier à l'École Nationale de la Magistrature. Il travaille principalement en anthropologie de l'espace sur les statuts et les paroles de l'enfant et de l'adolescent et des professionnels éducatifs, ainsi que sur la sociologie des professions et des métiers : les agences d'architectes, de paysagistes, et les entreprises du BTP et leur gestion des compétences et de l'emploi.

christiansallenave@yahoo.fr